

L'étude des langues étrangères dans les systèmes scolaires d' Europe

Spyridon Pilos

Statistiques
en bref

POPULATION ET
CONDITIONS
SOCIALES

THEME 3 – 4/2001

Contenu

Langue étrangère comme langue
matière ou comme langue
d'enseignement..... 2

L'introduction de la première langue
étrangère comme matière obligatoire a
lieu en fin de primaire ou en début de
secondaire..... 2

En moyenne, dans l'Union européenne,
la moitié des élèves du primaire
étudient une langue étrangère 3

L'anglais est la langue la plus
enseignée, déjà dans l'enseignement
primaire 3

L'enseignement des langues étrangères
est généralisé dans l'enseignement
secondaire 4

Dans l'enseignement secondaire
supérieur, les élèves de la filière
générale apprennent plus de langues
que ceux de la filière professionnelle... 6

Depuis cinq ans, l'apprentissage de
langues étrangères a relativement peu
évolué 6

L'apprentissage des langues étrangères est une préoccupation communautaire depuis plusieurs dizaines d'années. Le Livre blanc de la Commission européenne sur l'éducation et la formation (1995) souligne l'importance pour tous les élèves de maîtriser deux langues autres que leur langue maternelle à la fin de l'enseignement secondaire supérieur. Les compétences linguistiques figurent parmi les cinq types de compétences définies comme clés au Sommet de Lisbonne en mars 2000. Parmi les différentes initiatives mises en place récemment, le Parlement européen et le Conseil ont déclaré 2001 « Année européenne des langues ».

Selon les résultats du sondage Eurobaromètre « les Européens et les langues », parus récemment, 71 % des Européens pensent que tout le monde devrait être capable de parler une langue de l'Union européenne en plus de sa langue maternelle et 93 % des parents croient à l'importance de l'apprentissage des langues. D'après cette même source, les première, deuxième et troisième langues étrangères sont essentiellement apprises à l'école secondaire et en vacances à l'étranger, et le moyen le plus utilisé par les personnes de l'UE pour apprendre une langue étrangère est le cours en groupe avec un professeur (46%), suivi par les conversations informelles avec un natif (17 %), les séjours dans le pays (15 %) et l'autodidaxie (12 %).

L'analyse qui suit présente la situation de l'étude des langues étrangères au sein des systèmes éducatifs formels, dans l'enseignement primaire et secondaire (aux niveaux CITE 1, CITE 2 et CITE 3). Elle ne couvre pas l'étude des langues dans l'enseignement supérieur. Elle montre le degré de contact, au sein de la scolarité, avec les langues modernes et vivantes, dans une perspective de mobilité. Cela explique pourquoi le grec ancien, le latin et l'esperanto ne sont pas pris en compte.

Les « langues étrangères » s'inscrivent généralement dans le programme d'études comme des matières à enseigner mais peuvent aussi être utilisées comme langues d'enseignement pour d'autres disciplines. Les indicateurs présentés dans cette publication concernent l'étude des langues étrangères en tant que matières à part entière.

Les statistiques sont issues de la collecte de données d'Eurostat sur l'étude des langues étrangères dans le système scolaire et (sauf stipulation contraire) portent sur l'année scolaire 1998-99, excepté le dernier commentaire, qui concerne une série temporelle. Les données sont présentées pour les quinze États membres de l'Union européenne, les pays de l'AELE/EEE, les douze pays candidats ainsi que l'ex-République yougoslave de Macédoine.

À l'exception de celles relatives à Malte et à l'ex-République yougoslave de Macédoine, les définitions et les informations qualitatives sur l'organisation de l'enseignement des langues étrangères dans les systèmes éducatifs sont issues d'une étude publiée récemment par Eurydice, le réseau d'information sur l'éducation en Europe. Les références de cette étude sont présentées en bibliographie.



Langue étrangère comme langue matière ou comme langue d'enseignement

La langue étrangère est le plus souvent enseignée dans le cadre d'un cours spécifique, comme **langue matière**. Elle peut aussi être utilisée comme **langue d'enseignement** pour les matières autres que les cours de langue, c'est-à-dire comme média pour la transmission d'un contenu (oral, écrit ou les deux).

L'utilisation de plusieurs langues d'enseignement dans un même établissement peut avoir deux buts distincts : d'une part, améliorer les compétences linguistiques des élèves dans certaines langues très répandues et, d'autre part, répondre aux besoins linguistiques de communautés dont la langue diffère de celle de la majorité de la population du pays (et par là préserver et promouvoir la langue maternelle des populations minoritaires, régionales ou migrantes) (Eurydice, p. 22).

Dans la moitié des pays couverts par l'étude d'Eurydice, une partie des écoles proposent la langue régionale ou minoritaire

comme seule langue d'enseignement (immersion totale). C'est surtout dans l'enseignement obligatoire que cela s'observe : au niveau du secondaire, les langues minoritaires ou régionales sont peu à peu détrônées par la langue d'État comme principale langue d'enseignement. L'utilisation à la fois de la langue régionale ou minoritaire et de la langue d'État comme langues d'enseignement (immersion partielle) existe dans la moitié des pays. Il arrive fréquemment que les deux méthodes coexistent dans une même région et pour un même niveau d'enseignement, mais dans des établissements distincts (Eurydice, p.33).

Les données statistiques concernant la langue d'enseignement étant fort limitées, le reste de la publication ne concerne que le contact avec la langue étrangère en tant que langue matière.

L'introduction de la première langue étrangère comme matière obligatoire a lieu en fin de primaire ou en début de secondaire

Au niveau préprimaire, en général, les expériences d'initiation aux langues étrangères sous forme de projets pilotes sont récentes et ne concernent qu'un petit nombre de pays.

Le tableau 1 indique l'âge auquel l'introduction de la première

langue étrangère comme matière obligatoire – c'est-à-dire dont l'enseignement est imposé à tous les élèves – est prévue dans les recommandations officielles définies par les autorités éducatives centrales et/ou locales des pays.

Tableau 1- Âge d'introduction de la première langue étrangère comme matière obligatoire, 1998/99

Union européenne															
Bfr	Bnl	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
10	12	10	10	9	8	11	-	8	6	10	8	10	7-9	7-10	11

AELE/EEE			PAYS CANDIDATS & MK												
IS	LI	NO	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MK	MT	PL	RO	SI	SK
11	8	6	11	9	9	9	10	9	9	11	6	11	9	11	10

Source : Eurydice

MK/MT: Source Eurostat

B : à Bruxelles et en Communauté germanophone, l'étude de la première langue étrangère obligatoire débute à 8 ans.

I : depuis l'année scolaire 1992/1993, l'enseignement d'une langue étrangère comme matière obligatoire est progressivement introduit pour tous les élèves de 7 ans.

S : un tiers des élèves commencent à apprendre la première langue étrangère à l'âge de 7 ans, un second tiers commence à 9 ans et le reste des élèves est réparti de façon égale entre les âges de 8 et 10 ans.

UK: Ecosse exclue

Tous les pays, à l'exception de l'Irlande, imposent l'enseignement d'au moins une langue étrangère à tous les élèves. En Irlande, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire étudient l'irlandais en plus de l'anglais mais aucune des deux langues n'est considérée comme une langue étrangère.

Dans la plupart des pays européens, l'âge théorique fixé pour l'introduction de la première langue étrangère considérée comme matière obligatoire se situe entre 8 et 11 ans. Ces âges correspondent à la fin de l'enseignement primaire et au tout début de l'enseignement secondaire.

Quatre pays se distinguent : au Luxembourg, en Norvège et à Malte, l'enseignement d'une première langue étrangère commence dès 6 ans et, en Communauté flamande de Belgique, il commence à 12 ans.

En Finlande et en Suède, les autorités éducatives centrales n'imposent pas un âge précis pour l'introduction de la première langue étrangère obligatoire. Les établissements ont la liberté d'en décider.

Tableau 2 - Langues étrangères les plus enseignées au niveau primaire (CITE 1) et pourcentage d'élèves qui les étudient, par pays, 1998/99

	Union européenne															
	Bfr	Bnl	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
1re langue étrangère	nl 32 ▲ 33 ● 31 ● 14 ● 46 ● 73 ● 36 ▲ 2 ● 42 ■ 96 ● 19 ● 75													● 63		
2e langue étrangère	● 5			▲ 4 ▲ 1 ▲ 2 ■ 7 ■ 1 ▲ 7 ▲ 80								▲ 1	(:)	■ 8	(:)	(:)
3e langue étrangère	■ 1						◇ 1 ◇ 1	■ 1	● 2			it 1		s 4		

	AELE/EEE			PAYS CANDIDATS & MK												
	IS	LI	NO	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MK	MT	PL	RO	SI	SK
1re langue étrangère	dk 25		● 100	● 10 ● 52 ● 22 ● 53					● 38 ● 23			● 100 ● 25 ▲ 33 ● 20 sk 7				
2e langue étrangère	● 13	(:)		◎ 2		■ 20 ee 25	(:)		■ 3 ■ 6	(.)			■ 15 ● 21 ■ 2 ● 5			
3e langue étrangère				■ 2		■ 12			◎ 2 ▲ 1				◎ 13 ■ 3			■ 3

● Anglais ▲ Français ■ Allemand ◇ Espagnol ◎ Russe

dk=danois ; ee=estonien ; it=italien ; nl=néerlandais ; s=suédois ; sk=slovaque

Source : Eurostat

Les pourcentages sont calculés sur l'ensemble des élèves du primaire même si l'apprentissage des langues étrangères n'est pas introduit dès les premières années.

Italie : données 1997/98

Hongrie : les données ne sont pas disponibles pour le niveau CITE 1 et CITE 2 séparément.

Pologne : les données du niveau CITE 2 sont comprises avec celles du niveau CITE 1.

La langue étrangère la plus communément enseignée à l'école primaire est l'**anglais**, tant dans les États membres de l'UE que dans les pays candidats. Elle est étudiée en moyenne par 41 % d'élèves de l'UE. Les pays qui enregistrent la plus grande part d'élèves du primaire étudiant l'anglais sont l'Espagne, l'Autriche, la Finlande, la Suède et la Norvège, pour l'EEE et, pour les pays candidats, Chypre, l'Estonie et Malte (où elle est une langue d'État). En Belgique, au Luxembourg et en Slovaquie, le pourcentage d'élèves apprenant l'anglais à l'école primaire est minime.

Le **français** occupe la deuxième place en ordre d'importance dans l'Union européenne. En moyenne, 5 % des écoliers étudient cette langue. Les pourcentages n'atteignent en général pas 10 %, sauf en Communauté flamande de Belgique et au Luxembourg, où tous les élèves apprennent le français à partir d'un certain âge. Dans les deux cas, le français est une des langues d'État. Dans les pays candidats, un très faible pourcentage d'élèves du primaire suivent des

cours de français, sauf en Roumanie, où ils constituent un tiers des écoliers.

L'**allemand** est enseigné au niveau primaire dans la plupart des pays de l'UE et des pays candidats, généralement à un pourcentage relativement faible d'élèves, sauf en Estonie, en Pologne, en République tchèque et au Luxembourg, où les proportions sont plus importantes (respectivement 12 %, 15%, 20% et 96 %).

Parmi les autres langues enseignées à ce niveau, on peut citer le néerlandais en Communauté française de Belgique, l'espagnol en France et en Irlande, l'italien en Autriche, le suédois en Finlande et le danois en Islande, le russe en Bulgarie, en Lettonie et en Pologne et les cas particuliers de l'estonien en Estonie et du slovaque en Slovaquie, qui sont enseignés comme langues étrangères dans une partie des établissements du pays.

L'enseignement des langues étrangères est généralisé dans l'enseignement secondaire

Tous les jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire inférieur général apprennent au moins une langue étrangère. Le nombre moyen de langues étrangères étudiées dans l'enseignement secondaire inférieur dans l'Union européenne est de 1,3. Les pays qui se distinguent par une valeur faible sont la Communauté française de Belgique et la Slovaquie. Par contre, la Grèce, le Luxembourg, la Finlande, la Suède, l'Islande, Chypre, l'Estonie, la Lituanie et la Roumanie enregistrent des valeurs relativement élevées.

Les jeunes inscrits dans l'enseignement secondaire supérieur général apprennent au moins deux langues en Communauté flamande de Belgique, au Danemark, au Luxembourg, en Finlande, en Suède, à Chypre, en Estonie, en Lituanie, en Slovaquie et en Slovaquie. Les valeurs les plus faibles à ce niveau sont observées en Espagne, en Irlande, en Italie, en Hongrie, à Malte et en Roumanie.

Tableau 3 - Pourcentage d'élèves étudiant l'anglais, le français, l'allemand et le russe dans le secondaire inférieur (CITE 2) et supérieur (CITE 3) général, 1998/99

	UNION EUROPEENNE																
	EU-15	B fr	B nl	DK	D	EL	E	F	IRL	I	L	NL	A	P	FIN	S	UK
CITE 2																	
Anglais	92.5	39.2	49.0	100.0	93.8	99.0	97.4	94.4	.	80.8	53.0	:	98.4	:	98.4	100.0	:
Français	32.9	.	97.2	4.5	22.3	80.7	44.9	.	74.9	40.7	96.9	:	4.1	:	8.7	22.1	:
Allemand	12.9	1.8	-	60.4	.	12.3	1.7	18.6	27.2	2.4	96.2	:	.	:	22.4	42.3	:
Russe	1.1	-	-	-	2.7	-	-	0.2	-	-	-	:	0.3	:	1.7	0.0	:
CITE 3																	
Anglais	92.4	88.9	100.0	100.0	91.2	88.5	94.3	99.2	.	79.4	92.4	98.4	97.5	:	99.6	99.7	:
Français	28.1	.	100.0	33.0	32.7	30.8	14.8	.	64.4	21.4	88.9	29.2	44.2	:	23.8	26.2	:
Allemand	20.0	7.2	58.7	82.7	.	4.5	0.8	34.3	19.5	7.1	86.5	41.0	.	:	49.9	60.2	:
Russe	0.9	0.0	-	0.8	3.0	-	-	0.7	-	-	-	-	1.9	:	6.5	0.8	:

	AELE			PAYS CANDIDATS & MK												
	IS	LI	NO	BG	CY	CZ	EE	HU	LV	LT	MK	MT	PL	RO	SI	SK
CITE 2																
Anglais	99.5	:	100.0	50.9	100.0	54.3	84.1	33.1	83.0	71.4	73.1	100.0	:	61.7	82.1	57.9
Français	2.0	:	12.1	16.1	100.0	1.7	1.5	0.9	1.2	7.4	37.2	47.8	:	80.3	-	2.8
Allemand	8.2	:	35.2	14.8	-	45.5	31.1	36.2	26.8	33.8	3.7	9.5	:	10.2	14.5	53.0
Russe	-	:	-	25.0	-	0.2	51.6	0.7	42.1	54.7	4.8	0.0	:	13.0	-	7.7
CITE 3																
Anglais	56.4	:	:	75.8	100.0	95.6	87.3	54.9	88.6	73.9	74.8	100.0	86.0	76.0	94.6	94.2
Français	12.2	:	:	22.7	100.0	17.1	4.0	6.0	4.5	8.8	35.5	12.8	16.7	83.7	9.1	10.8
Allemand	29.4	:	:	34.1	-	81.3	44.6	46.4	57.2	36.7	9.3	2.0	61.0	11.7	82.4	82.0
Russe	0.1	:	:	39.7	-	1.8	60.1	1.3	32.6	70.5	7.1	-	23.7	10.6	0.1	3.5

Source : Eurostat

Hongrie : les données du niveau CITE 1 sont comprises avec celles du niveau CITE 2.

Pologne : les données ne sont pas disponibles pour le niveau CITE 1 et CITE 2 séparément.

Islande, ex-République yougoslave de Macédoine : au niveau CITE 3, les programmes de formation professionnelle sont inclus dans l'enseignement général.

Dans l'enseignement secondaire inférieur général, l'**anglais** s'affirme comme la langue étrangère la plus enseignée. Dans l'Union européenne, en moyenne, 93 % des élèves de ce niveau apprennent cette langue. Le pourcentage de jeunes de l'enseignement secondaire apprenant cette langue dépasse 90 % dans tous les États membres de l'Union et de l'AELE/EEE, sauf les deux communautés de Belgique (respectivement 39 % et 49 %), l'Italie (81%) et le Luxembourg (53 %). Dans les pays candidats, à l'exception de Chypre et de Malte (où tous les élèves apprennent l'anglais), la proportion est plus faible: elle varie en général entre 50 et 85 %.

Dans l'enseignement secondaire supérieur général, l'enseignement de l'anglais est géographiquement plus répandu encore. Le pourcentage d'élèves qui l'étudient est proche de (est supérieur à) 90 % dans tous les pays de l'UE et de l'AELE/EEE, sauf l'Italie et l'Islande. Dans les pays candidats ainsi que l'ex-république yougoslave de Macédoine, il dépasse 80 % voire 90 % dans la plupart des pays; seuls la Bulgarie, la Hongrie, la Lituanie et la Roumanie enregistrent des valeurs inférieures (variant de 55 à 76 %).

Au niveau du secondaire inférieur général, le **français** est enseigné dans le système scolaire de tous les pays de l'UE et de l'AELE/EEE ainsi que des pays candidats, à l'exception de la Slovénie. Dans l'Union européenne, en moyenne, 33 % des élèves de ce niveau apprennent cette langue. Les pourcentages sont très variables d'un pays à l'autre. Les valeurs les plus élevées sont enregistrées en communauté flamande de Belgique et au Luxembourg (97 %), en Grèce (81 %), en Irlande (75 %), en Espagne (45 %) et en Italie (41 %) ainsi qu'à Chypre (100 %), en Roumanie (80 %), à

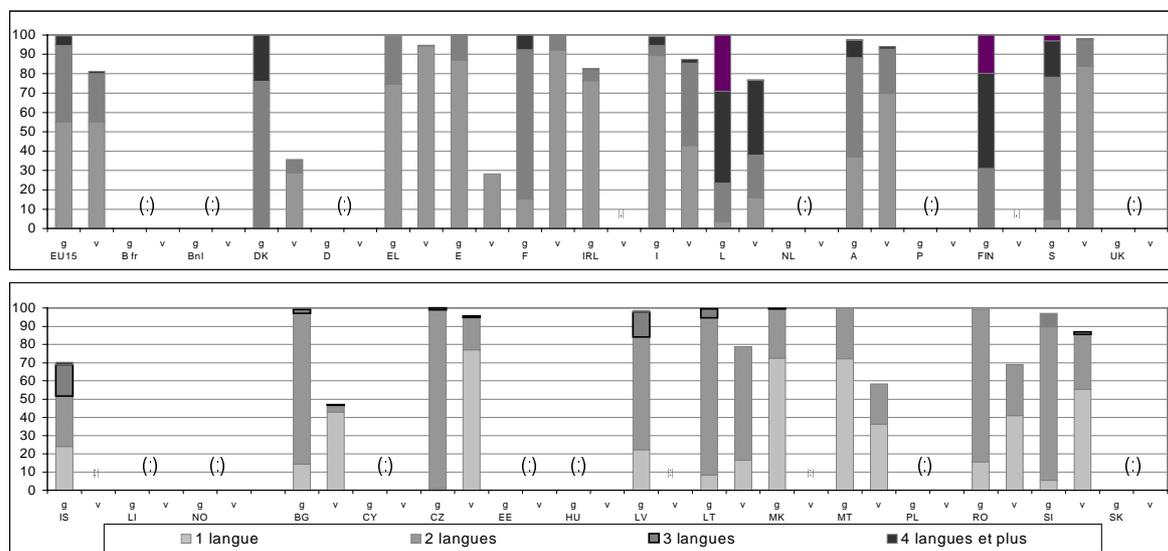
Malte (48 %) et en ex-République yougoslave de Macédoine (37 %). Dans l'enseignement secondaire supérieur, le pourcentage de jeunes apprenant le français dans l'UE est légèrement inférieur (28 %). Ce sont les mêmes pays qu'au niveau CITE 2 qui présentent les pourcentages les plus élevés mais, en Grèce, en Italie, en Espagne et à Malte, les valeurs sont plus faibles qu'au niveau secondaire inférieur.

L'**allemand** est également enseigné dans presque tous les pays, sauf en Communauté flamande de Belgique au niveau secondaire inférieur et à Chypre aux deux niveaux. Dans l'Union européenne, en moyenne, 13 % des élèves apprennent cette langue dans l'enseignement secondaire inférieur général et 20 % au niveau secondaire supérieur. Globalement, les pourcentages sont supérieurs à la moyenne européenne dans les pays candidats aux deux niveaux, sauf à Malte et en Roumanie. L'ex-République yougoslave de Macédoine constitue aussi une exception. Les pays qui comptent le plus d'élèves apprenant l'allemand dans l'enseignement secondaire supérieur sont la Communauté flamande de Belgique, le Danemark, le Luxembourg, la Finlande et la Suède et, dans une moindre mesure, la France, les Pays-Bas et l'Islande. C'est en Grèce, en Espagne et en Italie que les pourcentages sont les plus faibles.

Le pourcentage de jeunes apprenant le **russe** dans l'Union européenne est minime. Ces proportions sont beaucoup plus élevées dans les pays candidats aux deux niveaux considérés et en particulier en Bulgarie (respectivement 25 et 40 %), en Estonie (52 et 60 %), en Lettonie (42 et 33 %), en Lituanie (55 et 70 %) et en Pologne (24 % dans l'enseignement secondaire supérieur général).

Dans l'enseignement secondaire supérieur, les élèves de la filière générale apprennent plus de langues que ceux de la filière professionnelle

Figure 2 - Pourcentage de jeunes de l'enseignement secondaire supérieur (CITE 3) général et professionnel suivant les cours de langues. Répartition selon le nombre de langues étudiées, 1998/99



Source : Eurostat

g : enseignement général v : formation professionnelle

Danemark : la valeur présentée pour la formation professionnelle est sous-estimée.

France : une partie des programmes de formation professionnelle est incluse dans l'enseignement général.

Italie, Autriche : les données sur l'étude des langues ne sont pas disponibles pour certains programmes professionnels.

Islande, ex-République yougoslave de Macédoine : les programmes de formation professionnelle sont inclus dans l'enseignement général.

Lettonie : données 1997/98. g : enseignement général v : formation professionnelle

En moyenne, dans l'UE, moins d'élèves de l'enseignement secondaire supérieur suivent des cours de langue dans la filière professionnelle que dans la filière générale. On distingue deux groupes de pays : ceux pour lesquels la participation à des cours de langues varie peu selon la filière suivie et ceux pour lesquels les écarts entre les deux filières sont au contraire importants.

Dans les pays pour lesquels les données sont disponibles, le

pourcentage d'élèves apprenant des langues étrangères est très semblable dans la filière professionnelle et la filière générale en Grèce, en France, en Autriche, en Suède, ainsi qu'en République tchèque et en Lituanie. Par contre, les écarts entre filières sont particulièrement marqués en Espagne, en Bulgarie et à Malte.

Partout, on remarque que la proportion de jeunes qui étudient plus d'une langue est plus importante dans la filière générale.

Depuis cinq ans, l'apprentissage de langues étrangères a relativement peu évolué

Entre 1995 et 1999, dans l'Union européenne, le nombre moyen de langues étrangères apprises par les élèves à l'école primaire et dans l'enseignement secondaire supérieur a légèrement augmenté (respectivement de 0,3 à 0,5 et de 1,2 à 1,5). Par contre, il est resté identique dans l'enseignement secondaire inférieur (1,3).

Dans la plupart des pays, le nombre moyen de langues étudiées est resté stable (voire même a légèrement régressé) sur cette période. Quelques pays de l'Union ont connu une légère hausse dans certains niveaux d'enseignement, qui pourrait être le signe d'un renforcement de la politique en matière d'enseignement des langues dans le système

scolaire à ces niveaux : la France, l'Italie, l'Autriche et la Suède dans le primaire, l'Espagne dans le secondaire inférieur, la Communauté flamande dans le secondaire supérieur et la Grèce dans l'ensemble du secondaire. En Suède, les valeurs ont progressé assez nettement à tous les niveaux.

Dans les pays candidats, cette évolution est moins marquée. Il faut cependant noter que les données ne sont collectées dans ces pays que depuis 1998 (données couvrant l'année scolaire 1996/97). Une légère progression est enregistrée en Lituanie (dans le secondaire inférieur) et en Slovénie (dans le secondaire supérieur).

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

Abréviations

: non disponible . inapplicable 0 valeur négligeable - valeur nulle

B Belgique, **DK** Danemark, **D** Allemagne, **EL** Grèce, **E** Espagne, **F** France, **IRL** Irlande, **I** Italie, **L** Luxembourg, **NL** Pays-Bas, **A** Autriche, **P** Portugal, **FIN** Finlande, **S** Suède, **UK** Royaume-Uni, **IS** Islande, **LI** Liechtenstein, **NO** Norvège, **BG** Bulgarie, **CY** Chypre, **CZ** République tchèque, **HU** Hongrie, **EE** Estonie, **LV** Lettonie, **LT** Lituanie, **MK** Ex-République yougoslave de Macédoine, **MT** Malte, **PL** Pologne, **RO** Roumanie, **SI** Slovénie, **SK** Slovaquie

EU-15 : moyenne européenne (estimation)

Sources des données - Les données sur la participation à des cours de langues et le nombre de langues étudiées dans les systèmes scolaires aux niveaux CITE 1, CITE 2 et CITE 3 sont issues du questionnaire d'Eurostat sur les langues étrangères ; l'information sur l'âge théorique auquel la première langue étrangère obligatoire est introduite provient du Réseau européen d'information sur l'éducation (Eurydice, www.eurydice.org).

Description des niveaux d'enseignements selon la CITE (Classification Internationale Type de l'Éducation, revue en 1997)

CITE 0 (pré-primaire) - Précède l'enseignement primaire et, dans la très grande majorité des cas, n'est pas obligatoire. Les données concernent les établissements à finalité éducative qui recrutent obligatoirement du personnel qualifié en éducation.

CITE 1 (primaire) - Commence entre 4 et 7 ans selon les pays, est toujours obligatoire et dure en général cinq ou six ans. Les programmes visent à donner aux élèves un solide enseignement de base en lecture, en écriture et en mathématiques et des connaissances élémentaires dans d'autres matières.

CITE 2 (secondaire inférieur) - Fait partie de la scolarité obligatoire dans tous les pays analysés. Les programmes ont généralement une structure davantage orientée vers les matières enseignées. La fin de ce niveau correspond souvent à la fin de la scolarité obligatoire à temps plein.

CITE 3 (secondaire supérieur) - Débute normalement vers l'âge de 15 ou 16 ans, à la fin de scolarité obligatoire à temps plein. La spécialisation des programmes est plus grande et les enseignants doivent souvent être plus qualifiés qu'au niveau CITE 2. L'enseignement peut être soit général ou pré-professionnel (deux types souvent agrégés), soit professionnel. De nombreux programmes permettent aux étudiants d'accéder au niveau CITE 5 (enseignement supérieur).

Quelques définitions utilisées

Langue d'enseignement ou langue d'instruction : langue utilisée pour enseigner une partie plus ou moins importante des matières du programme d'études

Langue étrangère : toute langue considérée comme telle ou assimilée (langue vivante, langue moderne, langue seconde, deuxième langue) par les programmes d'études ou d'autres documents officiels relatifs à l'enseignement.

Langue officielle : langue utilisée à des fins juridiques et administratives dans une région spécifique d'un État donné. Le statut officiel peut concerner une partie de l'État en question ou l'ensemble de son territoire. Les langues qui bénéficient du statut officiel pour l'ensemble d'un État sont dites langue(s) officielle(s) d'État ou langue(s) d'État.

Langue régionale ou minoritaire : langue "pratiquée traditionnellement sur le territoire d'un État par des ressortissants de cet État qui constituent un groupe numériquement inférieur au reste de la population de l'État; elle est différente" de la (des) langue(s) d'État. (Cette définition s'appuie sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Conseil de l'Europe, 1992) Les langues régionales ou minoritaires peuvent avoir le statut de langues officielles mais, par définition, leur utilisation officielle se limite à leur zone de locution.

Dans certains pays, il arrive que le nombre d'élèves inscrits à un niveau d'enseignement pris en compte dans l'analyse ci-dessus soit quelque peu différent du nombre total d'élèves inscrits dans ce niveau d'enseignement. Ces écarts s'expliquent en général soit par l'exclusion des élèves de l'enseignement spécial (qui ne suivent pas de cours de langues et sont dès lors exclus de la comptabilisation) soit par la non disponibilité des données sur le nombre d'élèves inscrits dans des cours de langues pour une partie des programmes ou des établissements.

B : aux niveaux CITE 2 et CITE 3, les programmes modulaires de promotion sociale sont exclus – **F** : aux niveaux CITE 2 et CITE 3, les données couvrent seulement les programmes organisés par le Ministère de l'Éducation – **IRL** : aux niveaux CITE 2 et CITE 3, les données couvrent seulement les programmes organisés par le Ministère de l'Éducation et les élèves à temps plein – **I** : les programmes d'enseignement pour adultes sont exclus – **L** : les écoles internationales et les établissements privés non subventionnés sont inclus – **NL** : au niveau CITE 3, seuls les élèves à temps plein sont pris en compte – **FIN** : au niveau CITE 2, les élèves de 10^e année de la *Peruskoulu/Grundskola* sont exclus ; aux niveaux CITE 2 et CITE 3, les adultes sont exclus – **S** : seul l'enseignement obligatoire (*Grundskola*) est inclus – **IS** : les données des niveaux CITE 1 et CITE 2 sont estimées sur la base du programme d'études – **CZ** : aux niveaux CITE 2 et CITE 3, seuls les élèves à temps plein sont pris en compte – **HU** : aux niveaux CITE 2 et CITE 3, seuls les élèves à temps plein sont pris en compte – **PL** : les programmes d'enseignement pour adultes sont exclus – **SI** : les programmes d'enseignement pour adultes sont exclus.

Références bibliographiques

Éducation en Europe. Statistiques et indicateurs 1999. Commission européenne, 2000. Eurostat. ISBN 92-827-9797-X.

L'enseignement des langues étrangères en milieu scolaire en Europe. Commission européenne, 2001. DG "éducation et culture"; Eurydice. ISBN 2-87776-312-X.

Les chiffres clés de l'éducation en Europe 1999/2000. Commission européenne, 2000. DG "éducation et culture"; Eurydice; Eurostat. ISBN 92-828-8538-0.

Les Européens et les langues. Rapport rédigé pour la DG "éducation et culture". Commission européenne, 2001. INRA. (<http://www.eurolang2001.org/>).

Pour en savoir plus:

➤ Les bases de données

New Cronos:

Domaine: Theme3/educ

Pour toute information ou commande de publications, bases de données et extractions de bases de données à la demande, contactez le réseau **Data Shops**:

BELGIQUE/BELGIË	DANMARK	DEUTSCHLAND	ESPAÑA	FRANCE	ITALIA – Roma
Eurostat Data Shop Bruxelles/Brussel Planistat België Rue du Commerce 124 Handelsstraat 124 B-1000 BRUXELLES / BRUSSEL Tel. (32-2) 234 67 50 Fax (32-2) 234 67 51 E-mail: datashop@planistat.be	DANMARKS STATISTIK Bibliotek og Information Eurostat Data Shop Sejrøgade 11 DK-2100 KØBENHAVN Ø Tlf. (45) 39 17 30 30 Fax (45) 39 17 30 03 E-mail: bib@dst.dk	STATISTISCHES BUNDESAMT Eurostat Data Shop Berlin Otto-Braun-Straße 70-72 (Eingang: Karl-Marx-Allee) D-10178 BERLIN Tel. (49) 1888 644 94 27/28 Fax (49) 1888 644 94 30 E-Mail: datashop@statistik-bund.de	INE Eurostat Data Shop Paseo de la Castellana, 183 Oficina 009 Entrada por Estébanez Calderón E-28046 MADRID Tel. (34) 91 583 91 67 Fax (34) 91 579 71 20 E-mail: datashop.eurostat@ine.es	INSEE Info Service Eurostat Data Shop 195, rue de Bercy Tour Gamma A F-75582 PARIS CEDEX 12 Tél. (33) 1 53 17 88 44 Fax (33) 1 53 17 88 22 E-mail: datashop@insee.fr	ISTAT Centro di Informazione Statistica Sede di Roma, Eurostat Data Shop Via Cesare Balbo, 11a I-00184 ROMA Tel. (39) 06 46 73 31 02/06 Fax (39) 06 46 73 31 01/07 E-mail: dipdiff@istat.it
ITALIA – Milano	LUXEMBOURG	NEDERLAND	NORGE	PORTUGAL	SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA
ISTAT Ufficio Regionale per la Lombardia Eurostat Data Shop Via Fieno 3 I-20123 MILANO Tel. (39) 02 80 61 32 460 Fax (39) 02 80 61 32 304 E-mail: mileuro@tin.it	Eurostat Data Shop Luxembourg BP 453 L-2014 LUXEMBOURG 4, rue Alphonse Weicker L-2721 LUXEMBOURG Tél. (352) 43 35-2251 Fax (352) 43 35-2221 E-mail: dslux@eurostat.datashop.lu	STATISTICS NETHERLANDS Eurostat Data Shop-Voorburg Postbus 4000 2270 JM VOORBURG Nederland Tel. (31-70) 337 49 00 Fax (31-70) 337 59 84 E-mail: datashop@cs.nl	Statistics Norway Library and Information Centre Eurostat Data Shop Kongens gate 6 Boks 8131 Dep. N-0033 OSLO Tel. (47) 21 09 46 42/43 Fax (47) 21 09 45 04 E-mail: Datashop@ssb.no	Eurostat Data Shop Lisboa INE/Serviço de Difusão Av. António José de Almeida, 2 P-1000-043 LISBOA Tel. (351) 21 842 61 00 Fax (351) 21 842 63 64 E-mail: data.shop@ine.pt	Statistisches Amt des Kantons Zürich, Eurostat Data Shop Bleicherweg 5 CH-8090 Zürich Tel. (41-1) 225 12 12 Fax (41-1) 225 12 99 E-mail: datashop@statistik.zh.ch Internet: http://www.zh.ch/statistik
SUOMI/FINLAND	SVERIGE	UNITED KINGDOM	UNITED KINGDOM	UNITED STATES OF AMERICA	
STATISTICS FINLAND Eurostat Data Shop Helsinki Tilastokijasto PL 28 FIN-00022 Tilastokeskus Työpajakatu 13 B, 2.kerros, Helsinki P. (358-9) 17 34 22 21 F. (358-9) 17 34 22 79 Sähköposti: datashop.tilastokeskus@tilastokeskus.fi Internet: http://www.tilastokeskus.fi/tilastokeskus.htm	STATISTICS SWEDEN Information service Eurostat Data Shop Karlavägen 100 - Box 24 300 S-104 51 STOCKHOLM Tfn (46-8) 50 69 48 01 Fax (46-8) 50 69 48 99 E-post: infoervice@scb.se Internet: http://www.scb.se/info/datashop/p/uedatashop.asp	Eurostat Data Shop Enquiries & advice and publications Office for National Statistics Customers & Electronic Services Unit 1 Drummond Gate - B1/05 LONDON SW1V 2QQ United Kingdom Tel. (44-20) 75 33 56 76 Fax (44-1633) 81 27 62 E-mail: eurstat.datasshop@ons.gov.uk	Eurostat Data Shop Electronic Data Extractions, Enquiries & advice - R.CADE 1L Mounjoy Research Centre University of Durham DURHAM DH1 3SW United Kingdom Tel: (44-191) 374 73 50 Fax: (44-191) 384 49 71 E-mail: rcade@dur.ac.uk Internet: http://www.rcade.dur.ac.uk	HAVER ANALYTICS Eurostat Data Shop 60 East 42nd Street Suite 3310 NEW YORK, NY 10165 USA Tel. (1-212) 986 93 00 Fax (1-212) 986 69 81 E-mail: eurodata@haver.com	

Media Support Eurostat (seulement pour journalistes professionnels):

Bâtiment Bech Bureau A3/48 • L-2920 Luxembourg • Tel. (352) 4301 33408 • Fax (352) 4301 32649 • e-mail: eurostat-media-support@cec.eu.int

Pour toute information méthodologique:

Spyridon PILOS en collaboration avec Anne-France Mossoux et Claudine Greiveldinger, Eurostat/E3, L-2920 Luxembourg, Tel. (352) 4301 34206, Fax (352) 4301 35399, E-mail: spyridon.pilos@cec.eu.int ORIGINAL: Français

N'hésitez pas à nous rencontrer sur Internet à l'adresse suivante: **www.europa.eu.int/comm/eurostat/** si vous désirez de plus amples informations!

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à l'**Office des publications officielles des Communautés européennes**.

2 rue Mercier – L-2985 Luxembourg
 Tél. (352) 2929 42118 Fax (352) 2929 42709
 Adresse Internet: <http://eur-op.eu.int/fr/general/s-adm.htm>
 courrier électronique: info.info@cec.eu.int

BELGIQUE/BELGIË – DANMARK – DEUTSCHLAND – GREECE/ELLADA – ESPAÑA – FRANCE – IRELAND – ITALIA – LUXEMBOURG – NEDERLAND – ÖSTERREICH
 PORTUGAL – SUOMI/FINLAND – SVERIGE – UNITED KINGDOM – ISLAND – NORGE – SCHWEIZ/SUISSE/SVIZZERA – BALGARIJA – ČESKÁ REPUBLIKA – CYPRUS
 EESTI – HRVATSKA – MAGYARORSZÁG – MALTA – POLSKA – ROMÂNIA – RUSSIA – SLOVAKIA – SLOVENIA – TÜRKIYE – AUSTRALIA – CANADA – EGYPT – INDIA
 ISRAËL – JAPAN – MALAYSIA – PHILIPPINES – SOUTH KOREA – THAILAND – UNITED STATES OF AMERICA

Bon de commande

Je m'abonne à Statistiques en bref pour 1 an (du 1.1.2001 au 31.12.2001):
 (adresses des Data Shops et des bureaux de vente voir plus haut)

Formule 1: L'ensemble des 9 thèmes (environ 140 numéros)

Papier: 360 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Formule 2: Un ou plusieurs des 7 thèmes suivants:

Thème 1 «Statistiques générales»

Papier : 42 EUR

Thème 2 «Économie et finances»

Thème 3 «Population et conditions sociales»

Thème 4 «Industrie, commerce et services»

Thème 5 «Agriculture et pêche»

Thème 6 «Commerce extérieur»

Thème 8 «Environnement et énergie»

Papier: 84 EUR

Langue souhaitée: DE EN FR

Les Statistiques en bref (fichier pdf) peuvent être téléchargés gratuitement du site internet Eurostat. Vous devez simplement vous enregistrer. Pour d'autres formules, veuillez contacter votre Data Shop.

Merci de me faire parvenir un exemplaire gratuit du «mini-guide Eurostat» (sélection de produits et services Eurostat)

Langue souhaitée: DE EN FR

Je souhaite m'abonner gratuitement à «Références statistiques», la note d'information sur les produits et services Eurostat

Langue souhaitée: DE EN FR

M. M^{me} M^{lle}
 (SVP écrire en majuscules)

Nom: _____ Prénom: _____

Société: _____ Département: _____

Fonction: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Ville: _____

Pays: _____

Tél.: _____ Fax: _____

E-mail: _____

Paiement à réception de la facture de préférence par:

Virement bancaire

Visa Eurocard

Carte N°: _____ Expiration le: ____/____/____

Merci de confirmer votre numéro de TVA intra-communautaire:
A défaut, la TVA sera appliquée automatiquement. Aucune note de crédit ne sera établie a posteriori.